



Intervention du Sous-Secrétaire Général  
chargé du Département du Développement  
Economique Durable et du Commerce

au Séminaire

sur

*« la Stratégie pour le développement  
du secteur des Services dans les pays ACP »*

**Maison ACP, 2 et 3 mai 2012**

Achille BASSILEKIN III

## **Introduction**

C'est avec plaisir que je vous souhaite à mon tour le bienvenue après le Secrétaire Général, à ces importants travaux consacrés à la « *Stratégie pour le développement du secteur des services dans les pays ACP* ».

Ce séminaire arrive à point nommé au regard des mutations que ne cesse de connaître l'environnement économique et commercial international.

Dans ce contexte, réunir à Bruxelles des universitaires, des négociateurs, des représentants des communautés économique régionales, des partenaires au développement pour réfléchir ensemble sur les éléments d'une stratégie ACP pour le développement du secteur des services va contribuer à doter le Secrétariat ACP d'une boussole pour mieux nous orienter sur notre itinéraire dans ce secteur en se dotant d'un programme de travail pertinent pour répondre aux impératifs de transformation structurelle et d'arrimage de nos pays à la globalisation.

## **1. Contexte de Travaux**

Notre présent séminaire se tient exactement un peu plus d'une semaine après le Forum mondial sur les services organisé dans le cadre de la 13<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) qui s'est achevé à Doha - Qatar la semaine dernière. Ce Forum a permis aux théoriciens et praticiens du commerce des services de discuter des questions pertinentes que pose l'économie des services aujourd'hui et des transformations qu'elle subit.

Avant donc de se pencher sur les nouvelles tendances de l'économie des services et d'explorer comment les pays et régions ACP peuvent s'y adapter, il incombe au préalable de faire la lumière sur le poids et les traits caractéristiques de l'économie des services des pays ACP.

## **2. Traits dominants de l'économie des services dans les pays ACP**

Les éléments constants de l'économie des services des pays ACP nous sont livrés dans une étude conjointe menée par les Secrétariats de la CNUCED et

du Groupe ACP sur « *la participation des ACP au commerce internationale* » achevée en octobre 2011.

Certains de ces éléments statistiques ont été cités dans l'intervention du Secrétaire Général mais il importe de revenir brièvement sur les constats ci-après :

(a) recul des pays ACP dans les exportations mondiales de services

Pendant que les exportations mondiales des services passaient de 389 milliards de dollars en 1980 à 37,000 milliards de dollars en 2010 soit 100 fois en 30 ans, celles des pays ACP passaient de 11.7 milliards de dollars en 1980 à 71.2 milliards de dollars en 2010 soit à peine 6 fois plus.

En termes proportionnels, les pays ACP qui pesaient en 1975 à peine 3% des exportations mondiales des services ont vu leur part chuter à 1,9% en 2010, du fait de la montée en puissance d'acteurs plus dynamiques du sud qui pèsent désormais 30% des exportations mondiales des services.

Car le paradoxe qu'il faut mettre en lumière, c'est que pendant que les exportations de services des Etats ACP ont progressé de façon régulière à un taux annuel cumulé de 6.3% entre 1980 et 2010, leur poids a plutôt décliné par rapport à la valeur mondiale des exportations à cause de l'apparition de secteurs de services à plus fort rendement dans lesquels nos pays connaissent un retard.

(b) Concentration autour d'un nombre limité d'acteurs

Le 2<sup>ème</sup> trait dominant, c'est que sur les 79 pays ACP, près de 80% de leurs exportations de services sont concentrées entre 16 pays, le reste de 63 autres pays ACP se répartissent à peine 20% des exportations totales ACP. Et une fois de plus, la variable technologique et l'adaptation aux secteurs de pointe font la différence car un pays comme l'Afrique du Sud à elle seule pèse pour 20% des exportations totales ACP. Alors, la question qui se pose ici, c'est que faire des autres pays ACP afin qu'ils puissent eux aussi tirer partie de ce « monopoly planétaire » ?.

Comment faire évoluer le commerce des services des pays ACP pour décoller des traditionnels secteurs tels le tourisme, les envois de fonds ou même le transport vers des services à plus forte valeur ajoutée et compenser les déficits commerciaux persistants ?

Etant donné les évolutions ainsi que les nouvelles tendances de l'économie mondiale des services, quelles réformes faut-il enclencher sur les plans domestique et régional afin de renforcer nos parts dans le commerce mondial et jeter les bases d'une expansion rapide des pays ACP ?

Répondre à ces questions requiert qu'on fasse un coup de projecteur sur les tendances actuelles du commerce mondial des services.

### **3. Nouvelle physionomie du commerce mondial des services**

Il est incontestable que le monde est entré dans l'âge de l'économie des services étant donné que les services représentent 70% de la production économique globale du monde et que la valeur des exportations de services dans la valeur totale des

exportations mondiales est passée entre 2000 et 2010 de 14,3% à 20%.

**(a) Croissance continue du poids des services dans la production économique globale**

Sous l'effet des ajustements structurels et depuis le début des années 2000, le commerce mondial des services s'est accru continuellement à un rythme de 9.3% alors que le commerce des marchandises connaissait un taux de croissance de 8,8%. A titre de rappel, la moyenne ACP se situait à 6.3% sur la même décennie.

**(b) Montée en puissance des économies émergentes**

Deuxième fait marquant, les économies émergentes ont connu une croissance intense de leurs exportations des services que les pays développés. Par exemple, on note qu'entre 2000 et 2008, la croissance des exportations des services étaient :

Inde (25%) ; Russie (23%) ; Chine (22%) ; Brésil (16%), alors que l'Amérique du Nord se stabilisait à 8% et l'UE à 13%. Cela donne une indication des lieux des

gisements de croissance et oblige à se pencher sur raisons profondes de ce dynamisme : Tous ces pays ont mis sur pied des politiques de développement du secteur des services basées sur une plus grande « marge de manœuvre nationale » encore appelée « *policy space* » dans la formulation des offres et la réponse aux requêtes, la liste d'engagements, tout en s'appuyant sur une réglementation intérieure très rigoureuse.

(c) **Emergence du commerce des services à forte valeur ajoutée**

Troisième fait marquant des années 2000, il y a une émergence du commerce des services à forte valeur ajoutée plutôt que des formes traditionnelles du commerce des services. Par exemple, la part des services de l'information et de la communication ainsi que des services de consultance s'est envolée alors que celles des transports ou du tourisme sombre progressivement, descendant en dessous de 50% pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2006.



#### **(d) Prééminence du mode de présence commerciale**

Le commerce des services lié à la présence commerciale (Mode 3) a dépassé le mode de prestation transfrontalière (Mode 1). C'est ainsi qu'on a constaté qu'il s'est opéré un glissement dans la production de l'industrie manufacturière vers l'industrie des services. A l'heure actuelle, les investissements dans l'industrie à l'étranger représentent deux tiers du volume global.

Sur la base de ces 4 évolutions majeures, on déduit qu'il y a au moins trois mutations profondes qu'il faut prendre en compte au moment de formuler une vision et de se doter d'une stratégie pertinente de développement du secteur des services dans les pays ACP :

##### **1) D'abord la tertiarisation de l'industrie manufacturière**

On constate que de nombreuses firmes qui étaient pendant longtemps concentrées dans l'industrie manufacturière et la transformation des ressources naturelles en marchandises se transforment en firmes

prestataires de services ou en intermédiaires dans le processus des chaînes mondiales d'approvisionnement et cette donnée sera plus que jamais présente au regard des impératifs dictés par le passage vers l'économie verte et l'urgence de se conformer aux exigences du changement climatique. Comment les fournisseurs de services ou d'industries des services des pays ACP vont se conformer à ces exigences nouvelles qui seront sans cesse croissantes ?

Prenons le cas du Tourisme qui dans une région comme les Caraïbes représente près de 60% de Produit National Brut des pays de la région ; 62 à 65% des exportations totales ; 30 à 35% des emplois et qui est confronté à la montée en puissance des taxes dites « vertes », n'est-il pas temps d'explorer des stratégies d'ajustement pour développer la résilience de ce secteur ou du commerce des services en général pour la région ?

## **2<sup>ème</sup> mutation majeure : l'informatisation rapide de l'industrie des services**

L'innovation technologique basée sur les Technologies de l'information et l'internet ont accéléré l'informatisation de l'industrie des services, ce qui a facilité les transactions et amélioré la commercialisation des services. Les nombreuses évolutions et applications électroniques ont non seulement favorisé une explosion du commerce électronique et donné naissance à de nouvelles formes de commerce et d'échanges de produits, mais ont surtout permis à accroître la valeur aux composantes de l'industrie.

Ceci nous oblige à nous ajuster non seulement aux évolutions en cours en matière de commerce électronique mais surtout d'explorer les nouvelles niches de marché dans ce secteur en pleine expansion.

### **3<sup>ème</sup> Mutation majeur : L'internationalisation de l'industrie des services**

Le cadre multilatéral sur le commerce des services offre un cadre juridique prévisible pour le libre échange des services et ce cadre a permis aux membres de l'OMC d'éliminer progressivement leurs restrictions aux échanges. Par ailleurs, l'efficience dans la production des services est devenue un préalable pour intégrer les chaînes d'approvisionnements régionaux ou mondiaux et de nombreuses multinationales en tiennent compte dans la délocalisation ou l'implantation de leurs unités.

La question ici est de savoir comment nous nous positionnons en tant que pays ACP aussi bien sur le plan national ou régional pour attirer ces multinationales des services ou capter leurs investissements.

Voilà Mesdames et Messieurs la toile de fonds sur laquelle nous devons bâtir notre stratégie de développement du secteur des services pour répondre aux impératifs de l'évolution de l'économie des services d'aujourd'hui.

#### **4. Eléments d'une stratégie pour le développement du secteur des services dans les pays ACP**

Une stratégie cohérente et durable pour le développement du secteur des services dans les pays ACP au regard des défis que nous avons identifié requiert une action de nos pays sur un triple plan : d'abord domestique, puis régional et enfin multilatéral.

Nous avons impérativement besoin d'une réelle marge de manœuvre domestique pour accompagner le développement des services qui épousent nos intérêts offensifs, renforcent nos exportations et sont conformes à nos priorités de développement.

i) Sur le plan multilatéral, outre l'Accord général sur le commerce des services qui reste à améliorer, certains préfèrent l'appeler Cadre général sur le Commerce des Services, nous avons le cycle de Doha en cours où une approche plurilatérale des négociations peut potentiellement influencer sur l'issue finale du processus de libéralisation et fixer les critères en cours malgré la non participation de plusieurs de nos membres à ces processus.

**Sur ce front, il faut accompagner nos négociateurs à mieux identifier les enjeux, à alerter les capitales en temps réel, bâtir des coalitions pour faire bloc, lors des négociations, autour des propositions qui sont compatibles avec nos besoins.**

**Donc tout futur programme d'Assistance Technique au niveau « Tous ACP » doit comporter impérativement ce volet d'appui à nos négociateurs.**

**Prenons le cas de la Réglementation intérieure. Nos pays doivent garder comme « prérogative nationale » le droit à la réglementation car plusieurs de nos pays ont abandonné ce volet aux bailleurs de fonds, la libéralisation s'étant faite dans de nombreux domaines vitaux comme des télécommunications, l'eau, l'énergie à marche forcée. Souvent, les agences de régulation sont nées quand des opérateurs étrangers étaient déjà implantés ; et très souvent ce sont opérateurs qui ont défini le cadre réglementaire dans ces secteurs.**

**Par ailleurs, l'Article IV de l'Accord AGCS prescrit aux pays développés membres et aux autres membres en mesure de le faire de faciliter l'accès des fournisseurs des services des pays en développement. De manière générale, c'est de la participation accrue des pays en**

développement dans le commerce des services qui est en question.

Comment y parvenir sur le plan multilatéral avec le concours des partenaires développés et émergents ? C'est une réflexion à laquelle notre programme d'assistance va devoir s'atteler et faire des recommandations à l'OMC.

S'agissant de la dynamique de libéralisation progressive l'esprit de l'article XIX de l'AGCS qui fixe le cadre précis dans lequel les engagements peuvent être pris par les pays en développement n'a pas toujours été respecté.

Or la toile de fond a toujours été d'assurer la promotion des intérêts de tous sur une base d'avantage mutuels ; d'assurer à tous un équilibre des droits et obligations tout en respectant le niveau de développement des membres tant de manière globale que dans les différents secteurs.

Quand bien même ces principes seraient mis en œuvre, l'assistance financière qui devrait permettre à plusieurs pays ACP de remplir leurs obligations reste

hypothétique et dépendante des priorités des partenaires développés.

2) Sur le plan régional, on constate qu'il y a un développement rapide de la libéralisation des services au sein des CER ACP. Cela est favorisé par plusieurs facteurs notamment le fait que ces pays partagent des liens culturels, bénéficient de la proximité géographique, ont plus ou moins des mêmes niveaux de développement. Au sein d'une même CER, ces pays disposent d'un grand degré de réciprocité, d'un plus grand potentiel de libéralisation de la libre circulation des prestations des services. Il y a enfin des effets de leviers qui jouent sur l'attraction des investissements étrangers directs.

Cependant, on constate que les CER ACP ont adopté une diversité d'approche dans la libéralisation des services, tant en matière de couverture, d'engagements, des mécanismes de coopération, et il importe que les exemples de réussite dans certaines régions inspirent l'action d'autres CER ACP.

Le « *CARICOM Single Market and Economy (CSME)* » a été établi le 30 janvier 2006 avec 6 membres



**originaires rejoints par 6 autres le 30 juin 2006 soit 12 membres au total.**

**Au regard de l'énormité de la tâche, sept secteurs ont été identifiées comme prioritaires :**

- (1) Les services financiers**
- (2) Les TIC**
- (3) Les services professionnels**
- (4) Les services de l'éducation**
- (5) Les services de santé et de bien être**
- (6) Les services de divertissement, les sport et culturels**

**Au plan national, il y a eu une création des coalitions de services qui sont des institutions de couverture pour les associations de professionnels et de prestataires de services organisés ou non.**

**Ces coalitions sont des instruments dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies d'exportations et d'accès au marché pour les services.**

**Nous sommes d'avis qu'il faut appuyer les institutions régionales pour définir non seulement un cadre régional d'expansion du commerce des services poser**

les bases d'une résilience à la compétition internationale.

En effet, nous pensons qu'une composante de la stratégie ACP serait d'appuyer les régions à formuler leurs stratégies d'intégration dans le commerce mondial des services. Nous appuierons des études d'impact leur permettant de récolter les bénéfices optimaux de cette intégration mais surtout de faire des CER ACP des maillons de l'avènement d'une « zone de Libre Echange tous ACP » si les Chefs d'Etat ACP en décident de sa création.

Dans l'immédiat, les négociations APE et la série de négociations d'Accores de Libre Echange dans lesquels nos CER sont attelés requièrent une assistance et une construction des capacités technique de nos CER pour faire du commerce des services un levier de leur croissance.

3) Sur le plan national, de nombreux effort restent à faire pour stimuler le développement du commerce des services dans les pays ACP :

- (a) Le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités technologiques

**pour garantir que les standards de qualité et professionnels soient concrétisés ;**

- (b) L'amélioration de l'infrastructure de communication, de l'information et des télécommunications ;**
- (c) Un cadre réglementaire de la concurrence pour le commerce des biens et services et de l'investissement qui doit comporter des incitations pour renforcer les compétitivités des compagnies dans le secteur des services ;**
- (d) Une stratégie nationale pour les exportations des services afin d'élever le profil des industries et des exportations des services au sein des pays afin que chacun en sente le caractère vital pour le développement économique ;**
- (e) Les gouvernements doivent appuyer les PME et compagnies actives dans le secteur des services pour améliorer la qualité de leurs prestations y compris leur accès aux nouvelles techniques de gestion et aux technologies ;**

- (f) Faciliter la création de coalitions nationales de services ;**
- (g) Développer des stratégies de présence dans les marchés porteurs ;**
- (h) Appuyer les stratégies régionales de développement du commerce des services.**
- (i) Permettre l'accès au financement pour le développement des activités de compagnies impliquées dans le commerce des services ;**

**Pour conclure, j'aimerais préciser que nous n'avons livré là que certains des éléments que nous sommes disposés à appuyer par la mise sur pied d'un programme spécifique ACP dédié uniquement à l'appui au secteur des services.**

**Nous voulons intensifier une collaboration tripartite gouvernement - Secrétariat des Organisations Régionales – Secrétariat ACP pour créer un cadre vertueux au développement du commerce des services dans tout l'espace ACP.**

**Je suis persuadé que jeudi au moment de la clôture, nous aurons un ensemble de recommandations opérationnelles pour appuyer une action féconde dans ce secteur vital pour nos économies. □**

5.

6.